

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
**Acquisition d'un
local sis 1 Place
au Beurre à
Mende
Modification de la
délibération**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 23 juillet 2020

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 23

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
16 juillet 2020

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
6 août 2020

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le **12 AOÛT 2020**
Le Président,



L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etai^{ent} présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoît VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etai^{ent} représentés : MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Benoît VALARIER), MM. Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Thierry JACQUES, (Laurent SUAU), Philippe POUGET, (Emmanuelle SOULIER), (Laurent SUAU), MME Stéphanie PASI (Xavier SOUCHON) Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Madame Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente expose :

Par délibération n°6146/2019-122 en date du 27 mai 2019, notre collectivité a approuvé l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 1 place au Beurre à Mende. Cette acquisition, effectuée dans le cadre du projet de dynamisation du cœur de ville, a pour vocation d'implanter un commerce à proximité du projet de réhabilitation et de réouverture du Musée du Gévaudan.

Toutefois, en raison d'un problème d'identification des références cadastrales rencontré au cours de la rédaction de l'acte notarié, l'acquisition de l'emprise foncière du projet, pour un prix identique, nécessit^é au préalable une correction des identifications cadastrales.

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200723-6679-2020-142-
DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

En effet, en lieu et place de :

« Vu la demande formulée par la Communauté de Communes Cœur de Lozère auprès du pôle d'évaluation domanial de Nîmes en date du 21 février 2019,
Après accord entre la Communauté de Communes Cœur de Lozère et le vendeur sur les conditions de vente, le prix d'achat est fixé à 50 000 €

Il est proposé :

- **d'ACQUERIR** auprès de Monsieur Jean GIRAL l'ensemble immobilier suivant :

Propriétaire	Lieu dit	Parcelles	Superficie	Prix
M. Jean GIRAL	1 place au Beurre Commune de Mende	AS 104	70 m ²	50 000 €

Pour un prix d'achat de 50 000 €

- **d'AUTORISER** l'acquisition par la Communauté de Communes Cœur de Lozère de ladite parcelle, actes notariés à la charge de cette dernière
- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'office notarial de MENDE, 7 allée Paul Doumer pour la Communauté de Communes ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette opération. »

Il convient de lire :

Vu la délibération n°6146/2019-122 en date du 27 mai 2019 portant acquisition d'un local sis 1 Place au Beurre à Mende

Vu la demande formulée par la Communauté de Communes Cœur de Lozère auprès du pôle d'évaluation domanial de Nîmes en date du 21 février 2019,
Après accord entre la Communauté de Communes Cœur de Lozère et le vendeur sur les conditions de vente, le prix d'achat est fixé à 50 000 €

Il est proposé :

- **d'ACQUERIR** auprès de Monsieur Jean GIRAL l'ensemble immobilier suivant :

Propriétaire	Lieu dit	Parcelles	Prix
M. Jean GIRAL	1 place au Beurre Commune de Mende	Copropriété AS 524 - lot n°2	50 000 €
		Copropriété AS 525 - lot n°2	
		Copropriété AS 526 - lot n°3	
		Parcelle AS 523	

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200723-6679-2020-142-
DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

Pour un prix d'achat de 50 000 €

- **d'AUTORISER** l'acquisition par la Communauté de Communes Cœur de Lozère de ladite parcelle, actes notariés à la charge de cette dernière
- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'office notarial de MENDE, 7 allée Paul Doumer pour la Communauté de Communes ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette opération
- **d'ANNULER et REMPLACER** la délibération n°6146/2019-122 en date du 27 mai 2019 en tant qu'elle ne contrevient pas à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 25 voix pour 3 abstentions **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 24 juillet 2020
Le Président,
Laurent SUAU

24/07/2020



Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200723-6679-2020-142-
DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020